|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| D:\usr\campos\TSB-Reference\Logos\ITU\sigleITU.gif | UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS**SECTEUR DE LA NORMALISATION DES TELECOMMUNICATIONS**PERIODE D'ETUDES 2017-2020 | SG3-C.136 |
| **COMMISSION D'ETUDES 3** |
| **Original: anglais** |
| **Questions:** | Toutes/3 | Genève, 5-13 avril 2017 |
| **CONTRIBUTION** |
| **Origine:** | Etats-Unis |
| **Titre:** | Modifications apportées par le TSB au rapport du Groupe du travail 2/3 (COM 3-R.15(Rév.1)) à la suite de la réunion de février 2016 de la Commission d'études 3 |
| **Objet:** | Discussion |
| **Contact:** | Albert LewisCommission fédérale des communications Etats-Unis d'Amérique  | Tél.: + 1 202 418-1561Email: albert.lewis@fcc.com |
| **Contact:** | Paul B. NajarianDépartement d'Etat des Etats-UnisEtats-Unis d'Amérique | Tél.:+ 1 202 647 7847Email: najarianpb@state.gov |

|  |  |
| --- | --- |
| **Mots clés:** | Rapports de la commission d'études (et du Groupe de travail), Experts invités |
| **Résumé:** | Dans la présente contribution, il est proposé que le rapport du Groupe de travail 2/3, tel qu'il a été adopté et approuvé par la Commission d'études 3 à sa dernière réunion, ne soit pas modifié dans le sens des propositions faites par le TSB.  |

**Examen:** A sa réunion de février 2016,la Commission d'études 3 a approuvé (voir le Rapport 13, paragraphe 2.1b de la Commission d'études 3) le rapport du Groupe de travail 2 (Rapport 15 de la Commission d'études 3), qui a été posté le 24 mars 2016. Le paragraphe 5.13.31 du rapport du Groupe de travail 2 traitait de la décision du Groupe de travail selon laquelle les Corapporteurs du Groupe du Rapporteur pour les services financiers sur mobile devraient tenir trois réunions électroniques "avec les membres de l'UIT-T du Groupe FG-DFS [Groupe spécialisé sur les services financiers numériques]". Cette décision du Groupe de travail a été approuvée par la commission d'études, comme le confirme la note de liaison (COM 3 – [LS 45](https://www.itu.int/ifa/t/2013/ls/sg3/sp15-sg3-oLS-00045.doc)) envoyée au Groupe FG-DFS. Cette décision était libellée comme suit:

Dans cet esprit de collaboration, les Corapporteurs pour les services financiers sur mobile de la Commission d'études 3 participeront à trois réunions électroniques avec les membres de l'UIT-T du Groupe FG-DFS, pour obtenir des renseignements complémentaires concernant les travaux en cours menés par la commission d'études.

Nonobstant ces décisions, le TSB, sans fournir d'explications et sans consulter la Commission d'études 3 ou ses responsables, a apporté des modifications de forme à ce paragraphe du rapport et posté une version révisée du rapport le 25 avril 2016, ([Rapport 15(Rév.1)).](https://www.itu.int/dms_ties/itu-t/md/13/sg03/r/T13-SG03-R-0015%21R1%21MSW-E.docx) Le TSB a annoncé qu'il avait posté les modifications dans un courrier électronique à la même date. Ces mesures ont été prises deux jours avant la tenue de la première des réunions électroniques évoquées dans ce paragraphe du rapport du Groupe de travail 2, à laquelle ont été invités et ont participé des experts du Groupe FG-DFS non membres de l'UIT-T.

Les modifications de forme (paragraphe 5.13.31 du Rapport 15(Rév.1)) consistaient à remplacer le membre de phrase "avec les membres de l'UIT-T du Groupe FG-DFS" par les termes "et des experts invités du Groupe FG-DFS". En outre, le TSB a ajouté un nouveau membre de phrase avant ce remplacement, de même que plusieurs nouveaux membres de phrase avant et après les remplacements.

Ces modifications ne sont pas des modifications de forme. Elles sont en contradiction directe avec le libellé de la note de liaison envoyée au Groupe FG-DFS. Les discussions qui ont eu lieu au sein du Groupe de travail prévoyaient la possibilité "d'inviter des experts du Groupe FG-DFS", mais il n'est pas rendu compte de tous les aspects des discussions du Groupe de travail dans le rapport, et cette partie des discussions de la réunion ne constituait pas la décision finale.

**Proposition:** Le rapport du Groupe de travail 2/3, tel qu'approuvé par la Commission d'études 3 à sa réunion de février 2016, et comme le confirme la note de liaison envoyée par la Commission d'études 3 au Groupe FG-DFS, ne devrait pas être révisé de manière à intégrer les modifications de forme apportées unilatéralement par le TSB, sans avoir consulté la commission d'études. En outre, la Commission d'études 3 ou ses responsables n'ont pas demandé au TSB d'examiner et de réviser le rapport.

Le TSB devrait communiquer à la Commission d'études 3 les parties pertinentes du Règlement intérieur de l'UIT-T qui autorisent, à son sens, les mesures qu'il a prises.

Etant donné que les réunions du Groupe du Rapporteur ont toutes eu lieu et se sont tenues avec la participation d'experts pour lesquels la commission d'études n'a pas donné son accord, la question que soulèvent ces méthodes dans la pratique ne se pose plus, puisque la participation d'experts invités est déjà autorisée en vertu des règles et procédures en vigueur à l'UIT-T. Par contre, les mesures prises par le TSB soulèvent de graves problèmes sur le plan de la transparence des procédures qui ont été suivies.

En conséquence, les Etats-Unis souhaitent obtenir des éclaircissements sur les règles pertinentes de l'UIT-T qui ont été utilisées pour procéder à la révision dans le cas considéré. En outre, nous demandons le retrait de la version "Rév.1" du rapport du Groupe de travail 2/3 et son remplacement par le texte original qui existait avant les modifications de forme apportées par le TSB.

Les Etats-Unis souhaitent que la présente contribution soit mise à la disposition du public sans restriction.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_